MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508
www.municipalite-saint-michel.ca

Bulletin d'information municipal mensuel

Édition du mois de juillet 2012

NOUVEAUX RÉSIDENTS DE SAINT-MICHEL

Le Conseil municipal de Saint-Michel désire souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux résidents de Saint-Michel.

AVIS PUBLIC

entrée en vigueur du règlement numéro 188-2
modifiant le règlement numéro 188, relatif aux permis et aux certificats

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 1er mai 2012, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 188-2 modifiant le règlement 188, relatif aux permis et aux certificats.
2. Ce règlement a pour objet :
   a) D'exiger un dépôt de 300 $ lors d'une demande de raccordement au réseau d'égout sanitaire;
3. Ce règlement est actuellement déposé au bureau de la municipalité situé au 1700 rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

LE TOUT conformément à la loi

_____ _____
Date Micheline Lemay, Dir.gén. & Sec.-trés.

SITE INTERNET

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de la Municipalité : www.municipalite-saint-michel.ca pour obtenir différentes informations.

IMPORTANT

Règlement de raccordement au réseau d'égouts

Le règlement est désormais disponible sur le site de la municipalité au www.municipalite-saint-michel.ca ainsi qu'à l'Édifice municipal situé au 1700, rue Principale, pour consultation.

Liste des entrepreneurs en excavation

Suite à une forte demande, la liste des entrepreneurs en excavation (payeurs de taxes ou occupant de Saint-Michel) est maintenant disponible sur le site web de la municipalité ainsi qu'à l'Édifice municipal.

INFO-TRAVAUX

Le dernier sprint est lancé pour l'installation des conduites d'égouts. Les travaux majeurs devraient se terminer dès le début du mois d'août et il ne restera qu'à finaliser les travaux d'aménagement paysager et de pavage. Nous tenons encore une fois à vous remercier de votre patience que vous avez su garder pour toute la durée du projet.

VANDALISME

Nous tenons à solliciter la collaboration de chacun afin de dénoncer tout acte douteux dont vous pouvez être témoin que ce soit dans les parcs, dans les installations municipales ou à tout autre endroit sur le territoire de la municipalité. Assurez-vous également de bien verrouiller vos cabanons et autres bâtiments, car on nous a rapporté plusieurs vols dans les dernières semaines.

Veuillez contacter la Sûreté du Québec pour tout acte illégal commis et communiquer avec la municipalité pour rapporter tout vandalisme subi à nos installations (Graffiti, bris d'équipement, etc.). En travaillant ensemble, nous pourrons garder une municipalité propre et paisible !

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Information pour les nouveaux résidents :

Les ordures ménagères sont ramassées à tous les mercredis.

La collecte des matières recyclables a lieu le **lundi,** à **toutes les deux semaines,** beau temps, mauvais temps.

Le bac doit être déposé à la rue avant 7h00 a.m. et les roues et les poignées doivent être placées du côté de la maison.

Le bac doit être à 3 pieds (90 cm) de tout autre objet et toutes les matières recyclables doivent être à l'intérieur du bac.

RECYCLAGE

Petit rappel :

Il est bien important de toujours séparer les matériaux recyclés dans votre bac de recyclage bleu fourni par la Municipalité. Lorsque le bac est vidé, le tout est envoyé dans deux sections différentes du camion afin d'éviter de devoir tout reclasser une fois arrivé à l'usine.

TAXES MUNICIPALES

Veuillez prendre note que le 3e versement de taxes est dû le 1er août 2012. Si vous oubliez de le faire, vous devez savoir que tout le reste du compte devient dû et porte intérêt au taux de 12% par année depuis cette date. Vous pouvez toujours payer votre compte à la Caisse Desjardins Des Moissons, par la poste, par Internet ou directement au bureau municipal.

POUR VOTRE INFORMATION

J'aimerais vous informer à l'avance d'une disposition de la loi afin que vous puissiez essayer de payer ce qui vous reste en taxes et intérêts pour les années 2011 et antérieures.

En effet, chaque année, en octobre, je dois fournir au Conseil municipal, une liste de toutes les personnes qui sont en retard pour payer leurs taxes municipales. Le Conseil me donne l'ordre, à ce moment-là, d'envoyer des lettres enregistrées aux personnes qui doivent des taxes pour les années avant l'année en cours, pour les aviser que, s'ils ne paient pas les taxes pour les années antérieures, une résolution sera envoyée à la MRC à l'assemblée de Conseil du mois de janvier pour faire vendre leurs propriétés pour non paiement de taxes.

Afin d'éviter cette situation, vous pouvez peut-être m'envoyer une série de chèques postdatés que je déposerai aux dates qui vous conviendront afin de diminuer le montant qui est passé dû pour la période avant le 1er janvier 2013.

Vous pouvez aussi me téléphoner pour prendre des arrangements dès que possible au 450-454-4502 et demander Micheline Lemay.

SIGNALISATION ET DOS D'ÂNES

S.V.P. prendre connaissance de la résolution qui a été adoptée par le Conseil municipal le 18 juin 2012 :

6-2012/241 :

Il est proposé par le conseiller Michel Martin, secondé par le conseiller Gaston Dulude et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Saint-Michel, suite à plusieurs demandes de citoyens concernant l'installation de dos d'âne dans plusieurs rues de la Municipalité pour réduire la vitesse sur ces rues, avise ceux-ci que la Municipalité ne peut acquiescer à ces demandes maintenant.

Il n'y aura donc plus de dos d'âne qui seront installés cette année, cet hiver, la Municipalité préparera un plan d'ensemble afin de voir à quel endroit les dos d'âne seront le plus utiles pour assurer la sécurité des citoyens. Il ne faut pas que l'installation de dos d'âne à trop d'endroits cause d'autres problèmes aux citoyens.

La Municipalité fera des demandes à la Sûreté du Québec pour que des véhicules soient plus présents dans le village de Saint-Michel et ce, afin de réduire la vitesse dans les rues.

Adopté.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Nous désirons vous rappeler que la fosse septique d'une résidence doit être vidangée à tous les deux ans. La Municipalité de Saint-Michel a négocié le prix de la vidange des fosses septiques auprès de la compagnie Sanitaire Chayer inc. Celle-ci a accepté d'offrir le service au prix de 135 $ plus 10.80$ pour la surcharge de carburant plus taxes, c'est-à-dire 167.63$ pour la vidange des deux côtés d'un réservoir standard d'une capacité jusqu'à 1,000 gallons.

SAINT-MICHEL EN FÊTE

Pour plus de détails concernant « ***Saint-Michel en Fête*** » qui aura lieu, cette année, le 8 septembre 2012, vous pouvez consulter le site internet : www.saintmichelenfete.org

SOCCER 2012

Petit rappel : La Municipalité de Saint-Michel accorde une subvention de 50.00$ à chaque jeune de St-Michel de moins de 18 ans qui est inscrit au soccer de St-Rémi pour la saison d'été 2012.

Les citoyens de Saint-Michel qui ont payé le 110.$ au Club de soccer Roussillon à l'inscription devront présenter la preuve originale d'inscription et de paiement afin de recevoir la subvention de 50.00$ par enfant et la Municipalité de Saint-Michel leur enverra un chèque plus tard par la poste.

SUBVENTION

Pour votre information, il est important de savoir que la Municipalité de St-Michel donne une subvention pour les enfants qui pratiquent le hockey mineur et le patinage artistique à l'Aréna de St-Rémi. La Municipalité paie pour chacun des enfants, 40% de l'inscription et ce, jusqu'à concurrence de 200.00$. Cette subvention est payée directement chaque année à l'Association de hockey mineur Les Jardins du Québec et au Club de Patinage artistique Les Jardins du Québec afin que les parents paient un montant moindre à l'inscription de leurs enfants.

INSCRIPTION À LA CATÉCHÈSE UNITÉ PASTORALE «LES JARDINS»

Pour les paroisses de Saint-Isidore, Saint-Michel et Saint-Rémi

Vous avez un enfant ou un petit-enfant en âge d'être inscrit à la catéchèse?

Une dernière rencontre d'information se tiendra vers le milieu du mois d'août. Les parents qui désirent recevoir de l'information concernant le parcours en **catéchèse des jeunes de 8 à 10 ans** sont invités à téléphoner au secrétariat de l'unité pastorale au 450-454-2133, poste 0 pour connaître la date et le lieu de la rencontre et s'y inscrire.

Lucie Van Winden, collaboratrice